



Le Syndicat National de Défense des Pêcheurs Artisans (SYNADEPA) représente les professionnels de la pêche artisanale française, qui constitue plus de 80 % de la flottille nationale.

L'activité de pêche artisanale forme la très grande majorité de la flottille de pêche française. Elle se caractérise de navires polyvalents qui pratiquent plusieurs métiers (fileyeurs, ligneurs, chalutiers, caseyeurs...).

Le but du SYNADEPA vise à défendre l'intérêt des pêcheurs face à des réglementations ou projets qui desserviraient leur vision d'une pêche durable dans le respect de l'environnement.

Contact :

SYNADEPA

MDE ZAE Les Quatre Moulins
17 190 Saint Georges d'Oléron

synadepa@gmail.com

Une conciliation impossible de l'éolien marin avec la pêche artisanale

EN BREF. L'Etat a clairement affiché son ambition de couvrir les façades littorales françaises de parcs éoliens marins pour une puissance envisagée de 45 GW. Les orientations du débat organisé par la CNDP sur la planification maritime n'ont pas permis d'aborder l'ensemble des alternatives et des risques que cette programmation énergétique génère.

Le développement de sites éoliens marins industriels sur l'ensemble des façades maritimes de France est une catastrophe environnementale pendant sa phase de construction (200 décibels tuent la faune, la flore marines), d'exploitation (anodes sacrificielles qui se dissolvent dans l'environnement, câbles de raccordement, problèmes de turbidité) et démantèlement (comment retirer les 1500 à 2000 tonnes de béton par éoliennes ? comment appliquer le principe d'Eviter, Réduire, Compenser (ERC) prôné par l'Etat ?).

Pour la pêche professionnelle artisanale, cela se traduirait par une mort programmée aussi bien de par la raréfaction des zones de pêche, que par la concentration induite des navires sur les mêmes zones et par conséquent sur les mêmes espèces.

D'un point de vue environnemental, cela signifierait la détérioration de la biodiversité marine et, avec elle, la mise en danger de la ressource.



La pêche artisanale, une activité traditionnelle en mer

La flottille française de pêche se caractérise par la prépondérance des navires de pêche artisanale (82% de navires de moins de 12 m) dont les zones de pêche se concentrent dans les 20 milles marins (3^e catégorie de navigation), qui restent inféodés à des zones de pêche spécifiques et côtières. Les marins pêcheurs artisans français pratiquent pour la plupart plusieurs métiers (filet, palangre, casiers, arts trainants...) au fil de l'année en fonction de la saisonnalité suivant l'évolution de la ressource.

Cette gestion ancestrale fonctionne par un dispositif apparenté à des jachères tournantes sur différentes zones de pêche et en ciblant différentes espèces selon la saison, développant une gestion raisonnée de la ressource. Les pêcheurs artisans sont très attachés à la protection de la ressource et au maintien du bon état biologique et environnemental de l'océan, qui garantit la pérennité de leur entreprise ainsi que l'avenir de leur métier et de notre patrimoine environnemental, si riche.

Réduction et concentration des zones de pêche

L'implantation de parcs éoliens marins et la multiplication des ZPF sur le littoral atlantique et méditerranéen fera peser sur la pêche artisanale, déjà fortement impactée par les différentes réglementations contraignantes, une contrainte supplémentaire, à notre sens, inconciliable avec le maintien et la pérennisation d'une activité durable pour la ressource et l'environnement. La réduction des zones de pêche induirait mécaniquement une plus forte concentration de ces activités dans les mêmes zones (hors des parcs éoliens et des ZPF). Cela aboutirait à une pression trop importante sur la ressource dans ces zones, à l'inverse de la gestion durable que la pêche professionnelle s'attache aujourd'hui à développer.

En effet, aucune garantie n'est apportée quant à la possibilité de maintenir une activité de pêche **pour tous les métiers** dans les zones de développement des parcs industriels éoliens marins. Une certitude subsiste : l'arrêt complet des activités de pêche pendant la phase de construction, ce qui engendrerait des conséquences économiques considérables pour les pêcheurs artisans dans les zones des parcs éoliens marins et environnementales. Le SYNADEPA attire l'attention des pouvoirs publics sur le fait qu'une indemnisation éventuelle des professionnels pendant la phase de construction ne saurait compenser les préjudices subis par leur entreprise, qui ne vont que s'accroître pendant les phases d'exploitation et de démantèlement. Une partie

Quelques articles de presse :

<https://www.terroiko.fr/fr/article/levaluation-du-risque-de-collision-doiseaux-et-chiropteres-avec-des-eoliennes>

<https://www.revolution-energetique.com/eventre-par-une-eolienne-ce-navire-cargo-a-frole-la-catastrophe/>

<https://www.paris-normandie.fr/id341868/article/2022-09-14/accident-au-parc-eolien-de-fecamp-une-fondation-gravitaire-abimee>

https://www.clubic.com/energie-renouvelable/actualite-467592-quand-un-bateau-cargo-rencontre-une-eolienne-en-mer-voila-ce-que-ca-donne.html?fbclid=IwZXh0bG9hZCMTAAAR036eK4G8Wrijv0hwdXSsIrpBnOrlcq49W78E3DHYNx3Lj-zBcV_7o8Au-4_aem_AVVAcS9qWZkibLgACIkHfoxr-m9aFB4sbZ1bpgfgrYxBvcNz_f1yvvGv4nxGRInpTNistYHxAu1E1fjI_EGwyAIY

<https://app.electricitymaps.com/zone/DE?lang=fr&header=false>

des entreprises de pêche artisanale a déjà été fragilisée par les crises successives qui ont impacté le monde de la pêche : covid, AT sole, AT cétaqués, prix du gasoil... Certaines d'entre elles risqueraient de ne pas survivre aux conséquences de l'implantation de nombreux parcs éoliens de dimension industrielle sur l'ensemble du littoral français. La filière n'entend pas vivre de subventions palliatives et temporaires, qui ne règlent pas les problématiques de fond. C'est pourquoi, il convient d'anticiper ces événements et d'appliquer un principe de précaution en faveur des activités maritimes notamment la pêche.

Aucune zone de moindre contrainte pour la pêche

Le principe « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) n'est pas applicable la plupart du temps dans la planification maritime telle qu'elle est actuellement articulée par l'État : avec le développement à marche forcée de grappes de parcs éoliens marins de dimension industrielle et la réduction des zones où les activités maritimes sont autorisées (ZPF, réserves...).

- Risque pour la ressource

Nos espèces endémiques sont en effet inféodées à un substrat particulier. Les problèmes de turbidité survenant à la suite de l'implantation des parcs éoliens marins conduiraient systématiquement à une modification du substrat aboutissant à la disparition des espèces endémiques.

Du fait des effets du réchauffement climatique, du déplacement du *gulf stream*, les habitats et les flux de migration de la ressource sont en évolution constante. Cela induit un glissement des zones de pêche d'un secteur à l'autre, qui ne saurait être anticipée ni par les scientifiques ni par les professionnels. Il n'est donc pas possible de déterminer des zones de moindre contrainte.

Par ailleurs, l'implantation des parcs éoliens marins va contribuer à concentrer tous les navires dans des zones extrêmement

restreintes, ce qui va aboutir à une surexploitation de la ressource dans ces zones, voire à un épuisement quasi-certain des espèces concernées dans ces zones. Nous ne voudrions pas que la pêche professionnelle soit encore une fois stigmatisée et accusée à tort de mauvaises pratiques et d'une gestion, qui impacterait négativement l'environnement, alors qu'aujourd'hui la plupart des stocks est au rendement maximum durable (RMD). La pêche française ne vaut que par sa diversité, qui contribue à respecter au mieux l'environnement. Les différents métiers pratiqués par les pêcheurs exploitent les zones dans une temporalité qui n'est pas la même en fonction des métiers concernés. Ces pratiques contribuent à respecter au mieux la ressource, qui n'est pas remplaçable pour le pêcheur artisan. Contrairement à la pêche industrielle, la pêche artisanale ne pouvant délocaliser ses zones de pêche, elle se doit de les préserver pour garantir le maintien de son activité et parce que le pêcheur artisan est avant tout attaché à son territoire.

- Risque pour la navigation

L'implantation des parcs éoliens marins générerait des risques de collision très importants pour l'ensemble des activités maritimes : pêche, commerce, plaisance. En cas de collision entre un navire transportant des produits chimiques ou un pétrolier et un mat d'éolienne, les conséquences environnementales s'avèreraient catastrophiques tant sur la faune, la flore et l'ensemble de la chaîne trophique que pour l'ensemble des activités économiques du littoral. Concernant plus spécifiquement la pêche, la conchyliculture, cela induirait une interdiction totale de pêche et de production de coquillages due à la forte mortalité. Ce type de catastrophe s'est malheureusement déjà produit en France : Amoco Cadiz, Erika... dont nous aurions dû tirer des leçons collectives, afin d'éviter que cela ne se reproduise. Récemment, plusieurs accidents se sont déjà produits dans des parcs éoliens¹.

Dans un parc éolien, les appareils électroniques dysfonctionnent la plupart du temps, notamment les radars qui permettent la visualisation des objets en mer de nuit.

Enjeux environnementaux

Dans l'état actuel des connaissances, des retours d'expérience objectifs des parcs éoliens déjà installés, il est indéniable que l'implantation d'éoliennes en mer constitue une grave atteinte à l'environnement. Les travaux liés à leur installation impactent la ressource aussi bien par le volume sonore des forages que par la

pollution générée par le déversement de 1500 tonnes de béton par éolienne.

Durant leur mise en service, il n'est pas démontré que les espèces autochtones reviennent coloniser un territoire dont elles ont été expulsées ni que l'exploitation n'a aucun impact sur la faune et la flore sous-marine. Durant la phase d'exploitation (20 ans en moyenne), une pollution est générée par les anodes sacrificielles dont les microparticules d'aluminium et de zinc se désagrègent dans la mer.

L'implantation des monopieux génère des problèmes de turbidité, créant des panaches de microparticules empêchant la photosynthèse nécessaire à l'écosystème marin, modifiant la courantologie, la stratification des couches d'eau et leur état d'oxygénation.

Quel est réellement l'impact des ondes électromagnétiques sur les espèces, notamment les cétacés, les crustacés (effet de mutisme au niveau des câbles) ? Quel est l'impact sonore du fonctionnement des éoliennes en mer ?

Leur démantèlement complet soulève aussi un grand nombre de questions : quid de son coût réel ? quid de l'impact environnemental du retrait total des installations ? comment respecter l'ERC dans ce contexte ? comment retirer 1500 tonnes de béton et des monopieux (jusqu'à 13m de diamètre) sans dégrader le milieu ?

Il semble déjà prévu de ne pas respecter le code de l'environnement qui prévoit que tout site industriel doit être remis à l'état zéro après utilisation. Comment est-ce possible au vu de l'argumentaire cité ci-dessus ?

- Développement des ZPF

Avant d'envisager la mise en place de ZPF, il serait impératif de réaliser au préalable des études d'impact sur les pollutions amont et aval qui contribuent à détruire la ressource, dont les activités de pêche artisanale dépendent. Ces études devraient prendre en compte tous les aspects de l'environnement dans lequel les

1. Accidents survenus dans des parcs éoliens marins :
https://www.alouette.fr/collision-entre-un-trimaran-et-un-bateau-du-parc-eolien-de-saint-nazaire?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTEAAR12rENy8i7dnY2XOLixYZYBnbYPI88lHzmP_pv6AmKbJLqHtz-qlRTafk_aem_Aci665ekn-R0cr5-Fmj-mTfZJaUzUdsBsolvAgkNdfBR4lgwJqBFo8VbuolsXozLQO1jfJ81VKK0lpZ7v3Q7Gg
<https://www.lavenir.net/actu/belgique/2022/02/19/le-petrolier-qui-a-derive-a-cause-de-la-tempete-eurice-toujours-bloque-dans-le-parc-eolien-WF2IK2SI35DR7JQLHY62ZUG4Y/>
<https://www.20minutes.fr/planete/3063967-20210617-saint-brieuc-nouvelle-pollution-detectee-apres-accident-parc-eolien>
https://www.geo.fr/environnement/chaos-climatique-le-courant-marin-amoc-qui-englobe-le-gulf-stream-serait-proche-point-de-basculement-atlantique-218768?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTEAAR0Un51tMA2O9EhGBNlVm0Aw6VJnw0EXErc8XQzJ3GwZ_hpOTA5yF31MCJc_aem_AVVn-4OvXFRozu6aZ6lUvFY-maeactnlXeXJ55Jt0PeTeGkBHTv9lthlWJwYw4USOR-5tbg-0lvNf1U_7mVsEj1m#--:text=de%2011.68%20%E2%82%AC-.Chaos

espèces vivent, y compris les interactions avec les secteurs terrestres en amont et les pollutions de l'eau douce, qui se jette dans la mer et nécessairement l'impacte, comme c'est le cas de l'éolien terrestre (pollutions par micro-fibres). La pêche professionnelle est trop souvent stigmatisée à tort malgré les gros efforts consentis pour préserver l'environnement et la ressource. Pour preuve la multitude de programmes portés par les marins pêcheurs pour étudier et protéger le milieu (voir site du CNPME).

Alternatives à l'éolien marin

Le débat organisé par la CNDP autour de la planification maritime n'a pas apporté les réponses que l'on pouvait en attendre. Au contraire, il questionne encore davantage quant aux orientations portées par l'État pour le monde maritime, notamment pour l'avenir de la pêche professionnelle.

Aucune alternative à l'implantation massive de parcs éoliens de dimension industrielle n'a été évoquée durant ce débat. Pourtant les représentants de la pêche professionnelle n'ont eu de cesse de clamer que leur activité n'était pas compatible avec l'éolien marin.

Aujourd'hui, l'avenir de la filière est en jeu. Cette planification maritime impose de choisir entre le développement massif de l'éolien industriel en mer et le maintien de la pêche artisanale française. La pêche artisanale représente un modèle économique à notre sens d'avenir car elle s'inscrit dans une démarche durable volontariste. Elle favorise les circuits courts via une production de qualité dans le respect du RMD, de la saisonnalité de la ressource avec du matériel de plus en plus respectueux de l'environnement. Les petits artisans pêcheurs risquent d'être sacrifiés à l'idéologie d'une élite urbaine. Il convient de noter que la pêche génère aussi de nombreux emplois à terre non délocalisables et fait vivre tout un écosystème : criées, poissonniers, mareyeurs, mécaniciens, gestionnaires administratifs... un emploi en mer génère trois emplois à terre.

CONCLUSION.

Jusqu'où allons-nous aller pour prétendument sauver la planète ? dérogation après dérogation : plus de 27 dérogations au code de l'environnement sur des espèces protégées ou en voie d'extinction, délivrées par l'État pour favoriser l'implantation forcée de ces parcs éoliens. Est-ce bon pour l'environnement ? pour

la planète ? pour les générations futures ? et pour nos activités, qui dépendent directement du bon état écologique du milieu ?

Dans ce contexte, les pêcheurs professionnels contestent l'implantation de ces parcs industriels d'éoliens en mer à marche forcée pour des prétendus critères environnementaux. Il semble que les orientations de la planification maritime française, exposées dans le cadre de ce débat considèrent qu'il faudra nécessairement que notre activité traditionnelle et qui participe à l'autonomie alimentaire de la France s'adapte à ces multiples contraintes, même si cela risque de causer à terme la disparition de la petite pêche artisanale française, pourtant plus respectueuse de l'environnement que la pêche industrielle ou l'élevage intensif de poisson, avec les pollutions qu'il peut générer.

Le SYNADEPA dénonce l'inutilité de ces projets aussi bien au niveau économique qu'environnemental. L'Allemagne, qui a couvert ses terres et ses mers d'éoliennes, présente pourtant un bilan carbone 12 fois supérieur à celui de la France.

Pour toutes ces raisons, le SYNADEPA sollicite la mise en place immédiate d'un moratoire au développement de l'éolien marin, afin de dresser le bilan des expériences des parcs déjà existants en France et en Europe et d'éviter une catastrophe environnementale qui rimerait avec le sacrifice des marins pêcheurs et de la filière de la pêche.

